

## 1. RISQUES LIÉS AUX POUSSIÈRES DE BOIS

Les métiers les plus exposés sont la menuiserie et l'ébénisterie.

Les activités les plus exposantes sont :

- le ponçage, le sciage, notamment lors de l'utilisation d'outils portatifs
- le nettoyage au balai ou à la soufflette

Les poussières de bois sont dangereuses, elles provoquent :

- des cancers de l'éthmoïde et sinus de la face
- des allergies respiratoires (rhinites, asthme) et cutanées (eczémas)

CANCER DE L'ETHMOÏDE	
Les signes d'alerte sont :	L'éthmoïde est un os situé entre les fosses nasales et les orbites oculaires. Il est creusé de cavités appelées sinus.
- saignement de nez unilatéral	
- nez bouché en permanence	
- maux de tête	

## 2. RISQUES LIÉS AUX PRODUITS CHIMIQUES

- colles : néoprène ou polychloroprène - urée formol époxydique - phénoplaste - polyuréthane
- traitements des bois : pesticides - fongicides - solvants organiques
- peinture et vernis : isocyanates - toluène - xylène
- solvants : white-spirit - toluène - butano

L'exposition à ces produits peut causer les affections suivantes : eczémas, conjonctivites, allergies respiratoires, intoxications, neurotoxicités.

## 3. RISQUES LIÉS AUX MACHINES ET OUTILS

- Machines avec lames ou pièces mobiles accessibles : traumatismes de la main (coupures, écrasements, amputations partielles ou totales)
- Non-conformité des machines, matériel obsolète, matériel mal adapté au travail à réaliser : traumatismes, blessures, coupures, affections physiques et/ou auditives

## 4. AUTRES RISQUES

- Bruit : risques de surdité
- Manutention : troubles articulaires et tendineux du rachis et du membre supérieur
- Postures : troubles musculo-squelettiques
- Encombrement des ateliers et des chantiers : traumatismes divers lors de chutes
- Incendie/explosion (poussières et produits inflammables)
- Vibrations par utilisation d'outils pneumatiques
- Travaux en hauteur



# La prévention

## MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Installation générale d'aspiration des poussières avec une centrale de récupération à l'extérieur de l'atelier
- Captage des polluants au plus près de la source sur machines fixes et portatives
- Compensation de l'aspiration par une arrivée d'air neuf (éviter les courants d'air)
- Vérification périodique et maintenance préventive annuelle de toutes les installations d'aspiration
- Capotage des machines si techniquement possible
- Installation des compresseurs à l'extérieur de l'atelier
- Réalisation de contrôles atmosphériques 1 fois/an : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h (VLEP) = 1mg/m<sup>3</sup>
- Interdiction d'utiliser les soufflettes ou le balai pour le nettoyage
- Éclairage des locaux et des postes de travail (500 lux au minimum)\*
- Sécurisation de toutes les machines
- Installation d'une cabine de peinture aux normes et maintien des performances (contrôles, suivi des filtres, maintenance)
- Inventaire des produits chimiques utilisés, maintien à jour des Fiches de Données de Sécurité (FDS) et communication au médecin du travail
- Mise en conformité du local de préparation de peinture : il doit être dédié et ventilé
- Renforcement de la sécurité incendie (extincteurs contrôlés annuellement, alarmes, déclencheurs manuels, détecteurs, trappes de désenfumage, plans d'évacuation)
- Réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)\*
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail dispensée aux salariés
- Mise à disposition d'une trousse d'urgence, dans un endroit accessible et clairement identifié, avec vérification périodique du contenu et des dates de péremption, point d'eau à proximité

## MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Formation à la lecture et à la compréhension des étiquetages des produits dangereux
- Formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) / Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Connaissance des consignes de sécurité et formation à l'utilisation des extincteurs
- Équipements de Protection Individuelle (EPI) : masques FFP3 (ponçage, poussière), masques à cartouche (peinture, solvant) stockés dans un lieu non pollué
- Autres Équipements de Protection Individuelle (EPI) : chaussures de sécurité antidérapantes, lunettes, gants, protections auditives, combinaisons jetables ou vêtements de travail
- Formation du personnel à l'utilisation des EPI. Ils doivent être utilisés et ajustés correctement, vérifiés pour garantir le maintien des performances
- Lavage quotidien du nez au sérum physiologique ou à l'eau
- Attestation d'exposition aux poussières de bois remplie par l'employeur lorsque le salarié quitte l'entreprise
- Suivi post professionnel de chaque salarié exposé aux poussières de bois

## HYGIÈNE GÉNÉRALE

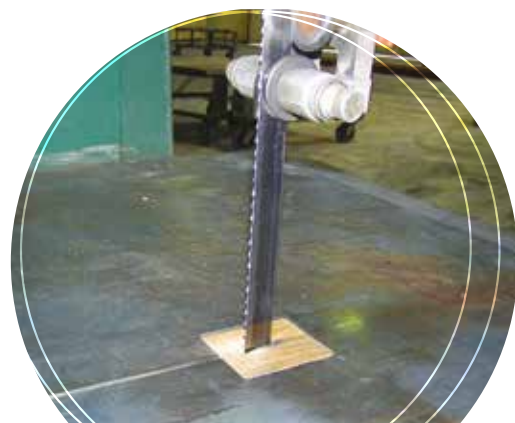
- L'atelier doit être maintenu propre : aspiration des poussières
- Vérification et entretien du système de chauffage
- Les vestiaires sont équipés de douches avec eau chaude
- Fontaine oculaire
- Les tenues de travail doivent être propres



## 1. PRÉVENTION ET PROTECTION

- Des mesures d'empoussièrement sont réalisées régulièrement\* .....5  
(mesures obligatoires décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003)
- Il existe une installation centralisée d'aspiration des poussières sur les machines fixes, avec aspiration à la source .....5
- Les machines portatives sont raccordées à un système centralisé d'aspiration des poussières .....5
- Le stockage des poussières aspirées se trouve dans un local spécifique à l'extérieur de l'atelier .....5
- Le système d'aspiration des poussières est contrôlé régulièrement\* et il existe un registre de contrôle des installations .....5
- Des arrivées d'air neuf compensent l'extraction de l'air générée par l'aspiration des poussières .....5
- Les machines fixes sont correctement capotées de manière à rendre inaccessibles tous les éléments mobiles ou coupants .....5
- Les machines sont aux normes, équipées de protections électriques, de contacteurs disjoncteurs contre les démarrages intempestifs, de systèmes d'arrêt .....5
- Les ateliers et les équipements sont maintenus propres, les allées sont libérées de tout objet encombrant .....5
- Pour le nettoyage, le balai est remplacé par un aspirateur .....5
- Les consignes et procédures de sécurité sont affichées et respectées .....5
- Du matériel d'aide à la manutention est disponible et utilisé pour la manipulation de charges ou d'objets volumineux .....5
- Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est mis à jour\* .....5
- Les salariés ont reçu une formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) .....5
- Tous les produits chimiques utilisés sont répertoriés et les Fiches de Données Sécurité sont tenues à jour et communiquées au médecin du travail .....5
- Ils sont stockés dans un local spécial ventilé, avec bacs de rétention .....5
- Des EPI (gants, lunettes, masques, protections auditives, chaussures de sécurité) sont mis à disposition du personnel .....5
- Ces protections sont régulièrement utilisées .....5
- Vous utilisez des masques anti-poussières de type FFP3 pour toutes les activités génératrices de poussières .....5

**PRÉVENTION ET PROTECTION** *votre score (max. 95)*



\*URGENCE MAIN AUVERGNE  
Clinique de la Châtaigneraie  
63110 BEAUMONT  
Tél : 04 73 27 11 11

## 2. HYGIENE

- Des vestiaires équipés de lavabos et de douches sont installés dans un local indépendant .....5
- Il existe un distributeur de savon aux normes NF .....5
- Le port de vêtements de travail est obligatoire .....5
- Les salariés exposés aux poussières de bois effectuent un lavage quotidien du nez au sérum physiologique ou à l'eau .....5
- Les locaux sanitaires et la salle de repos sont régulièrement entretenus et nettoyés .....5
- Un dispositif d'urgence de froid régulé, permettant la récupération d'un membre sectionné est à disposition. Le N° d'URGENCES MAIN AUVERGNE \*\* est affiché .....5
- Une trousse d'urgence est à disposition du personnel. Le contenu et les dates de péremption sont vérifiés périodiquement .....5

**HYGIENE** *votre score (max. 35)*

## 3. ENVIRONNEMENT ET CONFORT

- Les locaux sont convenablement chauffés (18° minimum) .....5
- Le niveau d'éclairage des locaux est suffisant (recommandation minimum : 500 lux)\* .....5
- Les locaux où le niveau sonore est supérieur à 85 dB(A)\* sont identifiés et le port de protections individuelles contre le bruit y est obligatoire .....5
- Les activités ne générant pas de poussière sont séparées de celles qui en génèrent .....5
- Il existe un point d'eau potable .....5
- Les cabines de peinture doivent être aux normes, entretenues et contrôlées régulièrement .....5

**ENVIRONNEMENT ET CONFORT** *votre score (max. 30)*

*Votre score global (max. 160)*

<i>Moins de 80</i>	<i>De 80 à 120</i>	<i>De 125 à 160</i>
<i>à améliorer</i>	<i>assez bien</i>	<i>excellent</i>

*\* Notre service est à votre disposition pour réaliser des mesures et vous aider à évaluer vos risques.*



[www.ssti03.fr](http://www.ssti03.fr)

### Nous vous accueillons sur 3 secteurs géographiques

**Centre de Moulins**  
(siège social)  
23 rue des Châtelains  
03000 Moulins  
Tel. 04 70 46 84 20

**Centre de Vichy**  
65 boulevard Denière  
03200 Vichy  
Tel. 04 70 31 35 35

**Centre de St-Victor**  
125 route de Paris  
03410 Saint-Victor  
Tel. 04 70 02 25 90



**Maîtriser les risques  
en menuiserie, charpente,  
ébénisterie, fabrication**

**MÉTIERS DU  
BOIS**

